

***Etaient présents :***

Pour le collège Etat et collectivités :

Marc Drouet (DRAC), Bastien Colas (DRAC), Ubavka Zaric (DRAC) ; Sophie Rotkopf (Région), Chrystelle Laurent-Rogowski (Région), François Pouzadoux (Région) ; Céline Burgniard (AMF) ; Stéphane Frioux (France Urbaine) ; Sylviane Chêne (Villes de France)

Pour le collège employeurs : Aline Sam-Giao et Marine Dardant-Pennaforte (USEP-SV/AFO/FEVIS/Maillon/Groupe des 20/France Festival), Marie-Irma Kramer (SYNAVI/SCC/Fédération des arts de la rue/Thema/Regroupement Cies danse/Cies d'Auvergne), Ludivine Ducrot (SMA/GrandBureau/FAMDT/Jazz(s)RA)

Pour le collège salariés : Antoine Galvani puis Sébastien Guerrier (CGT), Raphaël Vial (CGT), Danaé Hogrel (SUD/CU69), Laurent Van Kote (CFDT/FO)

Pour Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (coordination) : Marjorie Glas

Excusé : Yves Dumoulin (FNCC)

---

**Marc Drouet** préside cette réunion au nom de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Il remercie d'abord les participants de leur présence et introduit la réunion.

« La crise sanitaire a durablement marqué le secteur de la culture. Les compagnies, les lieux et les artistes ont été durement affectés. Le public n'a pas trouvé son compte dans cette mission de service public affaiblie. Tout au long de cette crise, le ministère de la culture a souhaité être présent, considérant que c'était sa responsabilité : 14,8 Mds € ont été mobilisés pour aider l'ensemble du champ. Il s'agit d'une aide sans précédent, sans comparaison dans aucun autre pays. Cette solidarité était indispensable tant les effets de cette crise étaient sévères et de toute évidence seront durables.

Cette solidarité, l'État a souhaité la partager avec les collectivités territoriales et avec les lieux de création et de diffusion. Notre conviction, c'est que l'équilibre comptable apparent n'est pas le bon indicateur, et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé de lui substituer la marge de création, qu'il nous semble nécessaire d'interroger chaque fois en contexte, entre partenaires, avant d'envisager une évolution de nos aides publiques.

Après un tel séisme, au moment où l'activité – encore fragile – reprend, après le temps de l'urgence à agir, vient aussi celui de la réflexion. Cette enceinte me semble tout à fait adaptée à l'exercice.

Nous l'observons, notre région fourmille d'exemples d'initiatives, d'innovations, de projets portés par des artistes et des acteurs culturels, institutionnels ou non, dans les métropoles bien sûr, mais en dehors également. La sortie de crise révèle ce foisonnement d'idées.

Mais par ailleurs, les dernières enquêtes sur les pratiques culturelles nous interrogent : elles pointent qu'au faible élargissement social des publics s'ajoute désormais une tendance accrue au non renouvellement générationnel. Le numérique – avec ses moyens considérables – occupe un espace

de plus en plus vaste et s'empare d'un temps de plus en plus important. L'urgence ne consiste évidemment pas à tout dématérialiser, mais à imaginer les passerelles qui permettront de conserver des échanges possibles.

On recense également des projets parfois portés directement par la population. Il ne s'agit surtout pas d'opposer les acteurs entre eux mais de leur proposer les termes d'une large concertation : comment mieux s'emparer du sujet des droits culturels – et de la participation – sans toutefois s'exposer à un retour d'une demande contrainte par des déterminismes économiques et sociaux ? Comment – sans trahir les professionnels qui de manière légitime aspirent à vivre dignement de leur travail d'artiste ou de technicien - repenser la place et le soutien aux pratiques amateurs ? Comment - de manière réfléchie et encadrée - permettre une part de participation citoyenne dans les programmations des lieux de diffusion ?

Nous devons accorder l'attention qu'il mérite à ce nouveau contexte. Une question qui se pose est de savoir comment penser l'aménagement du territoire, en partant du constat d'évidence que nous ne construirons pas un théâtre, un opéra, une salle de danse dans chaque commune. Une autre question toute aussi urgente concerne les modalités de l'adaptation de nos pratiques face aux changements climatiques.

A toutes ces questions, le ministère de la culture ne peut pas et ne souhaite pas répondre seul. Les réponses nous concernent et nous engageant tous, nous devons les aborder de manière collective.

Notre responsabilité consiste à poser ces questions, y compris quand elles peuvent irriter : ne nous cachons pas les évidences, même si par nature il demeure un courant minoritaire, le conservatisme peut parfois se manifester dans le secteur culturel.

Nous sommes nombreux à partager le même constat : la politique culturelle achève un cycle, avec succès. Un succès qui s'est bâti autour de nos réseaux, de nos labels, sur la base d'un travail de territoire en direction des publics, de production, de diffusion. Un cycle dont il convient de préserver les acquis – ce que sont ces acquis, il s'agit bien sûr de le définir dans le dialogue – tout en acceptant de préparer la nouvelle étape. Celle-ci esquisse ses contours en marge du modèle dominant, autour d'initiatives qui doivent être prises en compte, dans des espaces élargies qui ne peuvent pas être restreints aux métropoles et aux grandes villes, dans l'objectif de transformer ces expériences renouvelées dans le cadre des contraintes budgétaires - on ne peut pas ignorer la crise climatique pas plus que la crise internationale qui rapproche la guerre de nos frontières - mais sans mettre en péril l'héritage que j'évoquais.

Une responsabilité de l'État est de permettre des lieux de rencontre institutionnels où chacun peut se retrouver pour dialoguer : c'est aujourd'hui le comité régional des professions du spectacle, ce sera encore le conseil territorial pour la culture. Des espaces où chacun, Etat, collectivités territoriales et professionnels peut exprimer librement son point de vue, sans fard et sans tabou, pour contribuer dans le dialogue à établir les contours d'une vérité collective.

Face à ces enjeux majeurs, la réponse sera collective et, il convient d'y consacrer le temps de dialogue nécessaire afin de faire émerger des solutions concrètes et consensuelles. Le fond et la forme doivent être respectés, toutes les questions méritent d'être posées, tous les avis peuvent être exprimés et doivent être écoutés. Mais nous comprenons la difficulté et les inquiétudes devant lesquelles les différentes structures concernées se retrouvent, suite à cette décision unilatérale et tardive du conseil régional, qui vient bouleverser les économies et les projets en cours. Si le fond appartient bien

entendu en opportunité à chaque partenaire, la forme relève en revanche d'instances de consultation comme ce COREPS, mis en place pour pouvoir évoquer et le cas échéant anticiper de telles évolutions des politiques publiques. »

**Sophie Rotkopf** prend ensuite la parole au nom de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle indique avoir déjà rencontré certaines organisations syndicales dans la matinée. Elle remercie Marc Drouet pour son propos introductif, dans lequel elle retrouve beaucoup d'éléments communs intéressants. La Région représente 12 départements et 8 millions d'habitants. Dans ce contexte, un l'aménagement du territoire est essentiel. Il passe par les théâtres et les structures, mais aussi par un aménagement culturel du territoire, pas seulement en terme de bâti. Elle retient également de l'intervention de Marc Drouet la question du changement climatique : la Région prévoit de travailler à ces questions notamment à un accompagnement des acteurs sur leurs bilans carbone. Elle informe enfin que la Région est en train de dessiner les nouveaux contours de sa politique culturelle : de nouveaux appels à projet vont voir le jour et un rééquilibrage territorial sera proposé.

Un plan de relance prévoit tout d'abord d'apporter une aide rapide et immédiate aux acteurs culturels pour lesquels le public n'est pas revenu.

S'agissant du rééquilibrage territorial, la Région constate un profond déséquilibre entre les fonds captés par les métropoles (60% du budget de la Région) et le milieu rural. Dès lors, il est important de se tourner davantage vers les territoires. Des appels à projet sont en cours de conception.

- Un premier volet, à destination des structures métropolitaines pour des projets à l'attention des territoires éloignés ;
- un second volet en direction des territoires éloignés eux-mêmes. Les aides seront modulées selon le degré d'éloignement des territoires.

La réunion se poursuit ensuite à partir des points mis à l'ordre du jour.

## **1- Points d'actualité mis à l'ordre du jour à la demande des organisations**

### **1.1 - Demande de précisions sur le budget 2022 de la Région**

**Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue)** prend la parole au nom du collège employeurs. Elle insiste sur l'impact des mesures prises par la Région en termes d'emploi. La logique d'appel à projet qui est proposée renforce la précarité des équipes. Dans le fond, les employeurs sont disposés à réfléchir au rééquilibrage. Mais dans la forme, la manière de faire de la Région rend difficile la poursuite de la réflexion dans les années à venir. Dans un contexte de crise sanitaire, dont les effets se font encore ressentir, de la crise économique actuelle, avec la hausse des coûts de fonctionnement, les coupes opérées par la Région font courir un grand risque de précarité pour les structures et les salariés.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** ajoute que le collège employeurs demande la suspension des décisions arbitrées jusque-là pour laisser un temps pour dialoguer autour de cette nouvelle politique culturelle.

**Marc Drouet (DRAC)** intervient en disant que la DRAC soutient cette demande.

**Sophie Rotkopf (Région)** demande de mettre les choses en perspective. 150 baisses de subventions ont été annoncées, et elles représentent le plus souvent seulement une partie des subventions

reçues par les structures. Il y a 4000 lignes de subvention en tout. On ne peut pas dire que la Région met à mal tout le monde culturel. Il faut prendre en compte les disparités entre les territoires et entre les esthétiques (arts plastiques, devoir mémoriel, patrimoine, spectacle vivant, etc.). Il ne s'agit donc pas de couper les vivres à 150 structures, mais bien d'interroger un mode de fonctionnement. Une grande partie des subventions de fonctionnement a été maintenue, mais la Région souhaite davantage les flécher, notamment pour accentuer la partie des fonds publics utilisés en direction des territoires pauvres culturellement. Il faut travailler à un rayonnement régional plus important. Elle entend enfin que le principe de l'appel à projet puisse heurter, mais c'est le seul moyen de venir flécher étroitement les budgets et de construire une politique régionale plus équitable.

**Marc Drouet (DRAC)** indique que tous ces sujets peuvent être ouvertement discutés. Le problème est que la décision de la Région est arrivée avant la discussion. Il est nécessaire qu'une discussion ait lieu qui permette d'éclairer la stratégie de la Région, et qu'ensuite, en connaissance de cause, on puisse anticiper et faire évoluer les situations. Le problème est l'absence de préavis, qui remet en cause et bouscule certaines choses, du point de vue de la Région seule. Il faut que chacun puisse exprimer ses positions respectives. Il dit entendre l'importance de l'aménagement du territoire mais prend l'exemple du théâtre de Die, auquel il est demandé de faire preuve de solidarité dans l'aménagement du territoire. Die est une commune de 5000 habitants, la décision de la Région est difficile à comprendre. La difficulté réside dans le fait que les partenaires financiers et professionnels n'ont pas été consultés.

**Antoine Galvani (CGT)** repart de l'intervention de la DRAC concernant le soutien au secteur pendant la crise sanitaire. La CGT considère que la distribution a été inégalitaire pour les salariés, certains d'entre eux ont été durablement marqués par la crise, des situations sociales dramatiques continuent à arriver. Certains secteurs étaient encore empêchés de travailler en janvier et février dernier. Aujourd'hui, avoir des coupes, dans cette situation, en plein exercice, c'est catastrophique pour ces précaires-là, qui vont être les premiers touchés. Il insiste par ailleurs sur le fait que le rééquilibrage n'aura pas d'effet cette année, dans la mesure où les appels à projet sont encore en construction. Le rééquilibrage annoncé sera inefficace pour les professionnels qui se retrouveront au RSA à la fin de l'année. Les décisions de la Région sont irresponsables. La suspension des décisions est la seule porte de sortie de cette crise.

**Céline Burgniard (AMF)** prend la parole. Elle a une interrogation à formuler à la Région. Le rééquilibrage est une nécessité entendue, notamment dans le monde rural. Les inquiétudes sont fortes sur les territoires, il existe d'importantes disparités, notamment concernant la culture. Les EPCI se saisissent plus ou moins de la compétence culturelle. Le but de la Région est-il de pousser les territoires à aller vers de la mutualisation supplémentaire ? Tout le monde est à même de l'entendre. La dotation globale de fonctionnement a baissé de 70% en 9 ans, avec des dépenses qui augmentent. Dans ce contexte, une mutualisation des moyens entre communes est nécessaire. Est-ce vraiment le but de la Région d'aboutir à un maillage ?

**Sophie Rotkopf (Région)** indique que le point a été abordé dans la matinée avec les organisations syndicales. La carte des CTEAC est un bon outil de maillage du territoire mais à peine la moitié de la Région est couverte. L'objectif de la Région est de venir aux côtés des territoires les moins dotés et de travailler en effet à un meilleur maillage.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** prend la parole. Il représente ici France urbaine mais également la ville de Villeurbanne dont il est adjoint. Il souhaite insister sur deux mots : confiance et solidarité. Ainsi, avec la crise, la ville de Villeurbanne a mis en place un plan de soutien, fondé sur ces deux mots

clefs. D'abord, la confiance aux acteurs culturels : les aides ont été attribuées même si le spectacle n'avait pu être présenté. Solidarité ensuite, notamment territoriale. Il y a des zones blanches également dans la métropole. Des zones où le revenu médian est faible ( par exemple de l'autre côté du boulevard périphérique), et dans lesquelles il y a un véritable défi de l'EAC qui repose sur les collectivités et sur les compagnies. La ville a été amenée à travailler au projet de capitale française de la culture : elle a obtenu le soutien de la métropole mais pas de la Région alors que le projet EAC y était très fort, notamment auprès des lycées et des universités.

Il a pu constater que le monde culturel n'attend pas de nouveaux appels à projets pour travailler avec les territoires éloignés de la culture. Par exemple, l'Institut d'Art Contemporain (IAC) organise des expositions dans d'autres départements. Le TNP prend des troupes qui travaillent dans d'autres départements. Idem pour le CNAREP des ateliers Frappaz pour des résidences de création.

La confiance et la solidarité sont nécessaires : or, il y a un manque de lisibilité de la part de la Région pour les années à venir. Cela est difficile pour les collectivités qui se sont engagées sur un projet pluriannuel et qui financent des établissements pluriconventionnés. Les décisions budgétaires de la Région les ont pris de court. Au TNP, par exemple, la marge artistique n'a pas été réévaluée depuis 2011, elle s'est donc largement érodée. Au lieu de discuter de cela, on apprend que le TNP perd 150.000 euros. Stéphane Frioux tient enfin à adresser un message de soutien aux professionnels de la culture. Les perspectives sont inquiétantes : à partir de l'automne 2023, sans rétablissement des subventions, beaucoup vont devoir réduire leur programmation, cela aura un effet sur les compagnies, les auteurs, l'ensemble des équipes techniques.

Il faut plus de transparence de la part de la Région sur les critères de redistribution, de rééquilibrage. Les urbains vont dans le monde rural voir des spectacles, par exemple l'été, et vice-versa. Il ne faut pas jouer les uns contre les autres, les urbains contre les ruraux, mais au contraire travailler à préserver les acquis de 40 ans de politique culturelle française, incarnés par exemple par les équipements labellisés par le ministère, et travailler à développer de nouvelles formes, notamment dans les arts numériques et les arts participatifs qui ont toute leur place dans une politique culturelle.

**Raphaël Vial (CGT)** prend la parole pour alerter sur la méconnaissance du tissu professionnel qu'il y a derrière ces chiffres. La Région ne prend en compte que le public mais il faut aussi tenir compte de l'emploi.

**Laurent Van Kote (CFDT)** rappelle que les structures culturelles agissent également en dehors de leurs territoires d'implantation. Il est possible de réexaminer les missions de ces structures sans menacer leur existence. Il a le sentiment qu'il s'agit d'un règlement de compte. Il rappelle l'extrême difficulté des organisations à obtenir les budgets des différentes collectivités, alors qu'ils sont normalement publics. Ils sont essentiels pour comprendre les arbitrages menés. Le COREPS est là pour permettre de discuter tous ces sujets. C'est l'objet même du COREPS. Les coupes budgétaires opérées par la Région auront des incidences fortes en termes d'emploi. Il demande à son tour la suspension des décisions qui ont été prises et rappelle que le Conseil régional est supposé être au service de sa population.

**Sylviane Chêne (Villes de France)** représente les villes moyennes et leurs villes voisines. Elle rappelle l'enjeu d'une coordination et d'une cohésion entre instances. La cohésion entre les différents niveaux de prise de décision est importante, afin de ne pas créer de choc et plus d'inquiétude à l'issue de ces deux années très difficiles. Le dialogue est fondamental pour que chacun des élus

puisse relayer auprès de sa population et des acteurs culturels un discours qui ne divise pas. Les villes moyennes et les intercommunalités tentent de faire cela, notamment avec les communes rurales. On ne peut pas scinder une politique culturelle à un découpage administratif de communes, il existe une porosité forte entre territoires et entre acteurs culturels. Les théâtres travaillent d'ailleurs largement avec de petites communes. Le souci est partagé par tous. Elle appelle ainsi à l'échange et à la discussion.

**Sophie Rotkopf (Région)** précise qu'elle ne veut en aucun cas opposer la ville à la ruralité, elle ne l'a d'ailleurs jamais fait. Mais un rééquilibrage s'impose : plus de la moitié des subventions sont tournées vers les grandes villes. Elle ne remet pas en cause les structures à rayonnement régional, mais appelle à plus d'efficacité. Même lorsque les fauteuils sont ouverts à un public éloigné, il reste des personnes coupées de la culture car la culture ne vient pas à eux. Un habitant de la métropole lyonnaise bénéficie de cinq fois plus de subventions qu'un habitant de l'Ain ou de Savoie. Les quelques rééquilibrages opérés sont loin d'étrangler la métropole lyonnaise. Elle indique avoir pris note de ce qui a été dit, ce sera une base de travail pour la Région.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** demande pourquoi ces arbitrages se sont fait en milieu d'année 2022. Il ajoute que, certes, la dépense est plus importante dans la métropole lyonnaise, mais elle pourvoit à nombre d'emplois important et aux charges de centralité que portent les métropoles, avec des équipements coûteux.

**Sophie Rotkopf (Région)** rappelle que la métropole lyonnaise capte encore 36 30% du budget culturel de la Région.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** considère que ces annonces, faites en cours d'année, contribuent à déstabiliser tout un écosystème. Où va aller le rééquilibrage cette année ? Octobre, c'est tardif pour lancer un nouvel appel à projet.

**Raphaël Vial (CGT)** rappelle que la question de l'emploi doit être prise en compte. Ces métropoles font vivre beaucoup de monde.

**Sébastien Guerrier (CGT)** souhaite ajouter un élément au débat. Beaucoup de subventions ont été ôtées à des structures implantées en milieu rural. Il explique que le pourcentage du nombre d'intermittents corrobore le pourcentage de subventions données par la Région. L'emploi se crée là où on dynamise la culture. Quand la Région supprime des subventions, elle bousille l'emploi, l'emploi direct bien sûr mais aussi l'emploi indirect par un système de retombées. La Région dit, en septembre, on va faire un truc. C'est trop tard. Le problème n'est pas ce qui va se passer l'année prochaine. La situation actuelle n'est pas dynamique, les acteurs culturels surnagent. La Région vient de cisailer le dynamisme culturel, des emplois vont être perdus. Il faut apporter d'abord les solutions avant de faire des restrictions budgétaires. Le COREPS existe depuis un an et la Région n'a rien dit.

**Marc Drouet (DRAC)** ajoute que la demande de dialogue est claire, il remercie Sophie Rotkopf de s'en faire le relai auprès de l'exécutif régional. Il est important qu'une suspension des décisions ait lieu afin de renouer le dialogue et d'éviter une rupture de confiance qui pourrait laisser des traces.

**Bastien Colas (DRAC)** revient sur le volet 2022 du plan de relance. Il précise que ce plan est exceptionnel et n'aura pas de suite en 2023. Le plan de relance s'est élevé à 4 millions d'euros en 2021, il est de 1,5 million en 2022. Il se découpe comme suit :

- Un volet d'aide aux structures en difficultés : 63 structures aidées pour 730 800 €
- Un volet d'aide à l'insertion professionnelle : 7 opérateurs financés pour 140 000 €
- Un appel à projet, lui-même organisé en deux parties pour 672 200 € ;
  - Un volet aide à la création, recherche, résidence
  - Un volet aide à la diffusion

Sur cet appel à projet, la DRAC a reçu 365 demandes. 114 projets ont été aidés, 78% relevant de l'aide à la création et 22% de l'aide à la diffusion, pour un total de 672 200 euros.

En fin d'année les chiffres de programmation à l'opération seront mis en ligne sur le site de la DRAC. Les réponses positives aux compagnies sont en cours d'envoi.

**Raphael Vial (CGT)** souhaite soulever un point de vigilance à avoir. Il rappelle que, le 27 décembre dernier, est passée l'interdiction de travailler dans les salles debout. Ce secteur a été particulièrement impacté, des pans entiers de l'activité ont été empêchés de travailler jusqu'en mars. Or, il n'y a eu aucune aide spécifique.

**Sébastien Guerrier (CGT)** remercie la DRAC pour sa transparence. Il dit avoir peur que le secteur de la musique traditionnelle ne soit très impacté et qu'il n'ait pas pu répondre à ce type d'appel.

**Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)** alerte de son côté sur la question de la diffusion, et l'embouteillage en cours dans les lieux de programmation. Elle s'étonne d'une telle disparité entre aide à création et aide à la diffusion.

**Bastien Colas (DRAC)** répond que les demandes ont largement porté sur l'aide à la création.

**Sébastien Guerrier (CGT)** explique que ce constat alimente ses craintes. Cela signifie selon lui que les acteurs sur le terrain se sont mal emparés de ce dispositif.

## 2- Point d'actualité complémentaire

Ce point propose une prise de parole libre sur l'actualité du secteur. Différents sujets sont abordés.

### Département de l'Ardèche

**Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)** souhaite alerter sur les coupes budgétaires opérées par le département de l'Ardèche, qui a supprimé l'ensemble des aides à la création pour les équipes artistiques, pour le CDN, ainsi que le dispositif Ardèche terre d'artistes (qui intégrait le théâtre de Privas, le CNAREP et le Pôle cirque). La suppression de ce dispositif a entraîné la suppression du financement que la DRAC y apportait.

**Marc Drouet (DRAC)** explique que ces décisions ne sont apparemment pas encore en œuvre mais seraient encore à l'état d'intentions. Et qu'en conséquence, la DRAC n'a également rien décidé pour ce qui la concerne.

**Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)** explique que des équipes ont reçu des refus de subventions.

**Bastien Colas (DRAC)** explique que, concernant le dispositif Ardèche terre d'artistes, la DRAC n'était pas en capacité de compenser le retrait du département. C'est la raison pour laquelle elle a retiré ses fonds.

Aide aux festivals 2020-2021 – Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Sébastien Guerrier (CGT)** déplore cette situation. Il explique que le département de l'Ardèche était le seul à avoir répondu positivement aux demandes de budget du groupe Politiques Publiques. Leur budget était clair et transparent mais, depuis, tout a été cassé. Il interroge ensuite la Région sur l'aide aux festivals en 2020 et 2021. Selon lui, les festivals qui n'ont pas eu lieu n'ont pas reçu de subvention.

**Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)** précise que les aides ont été proratisées.

**François Pouzadoux (Région)** répond que les subventions ont été votées comme habituellement. L'intégralité des aides a été votée. Dans de rares cas, un écrêtement a dû être effectué au moment du versement, notamment lorsqu'il y avait un problème de justification des dépenses : quand les dépenses engagées étaient inférieures à la subvention votée.

**Sophie Rotkopf (Région)** précise enfin qu'il y a simplement eu un plafonnement au niveau des dépenses **réellement engagées**.

**Marine Dardant-Pennaforte (USEP-SV)** ajoute que les dispositifs Terre de festivals et Terre d'artiste qui avaient été promis n'ont jamais vu le jour.

Fréquentation des lieux culturels

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** souhaite faire un point sur les fréquentations à venir. Les structures sont loin de retrouver les fréquentations d'avant Covid. Ce qui fonctionne, ce sont les non-prises de risques, les grosses têtes d'affiche. L'endroit du service public est l'endroit où l'intervention va être la plus cruciale : pour les formes artistiques plus audacieuses. Les structures s'attendaient à une meilleure fréquentation sur la saison 2020-21. Les effets financiers de la crise Covid vont durer dans le temps, tandis qu'il va falloir répondre à ces nouveaux défis en terme de public. Les structures ont encore besoin d'un soutien public, notamment financier.

**Ludivine Ducrot (SMA)** va dans ce sens. Dans les musiques actuelles, la problématique des têtes d'affiche face à l'émergence est de plus en plus marquée. Cela est très net sur la saison passée et commence à l'être sur la saison à venir. Il y a une grande inquiétude. C'est la même chose sur festivals d'été : les fréquentations sont très disparates d'un festival à l'autre, les grosses têtes d'affiche tendent à épuiser certains bassins de population. Dans ce contexte, l'exercice du prévisionnel devient un art complexe. Le CNM aide beaucoup, notamment les lieux conventionnés et non conventionnés, les festivals. Mais qu'en sera-t-il en 2023 ? On ne sait pas, et 2023 fait peur, avec la perspective d'un basculement dans un schéma avec moins d'aides financières.

Dans les festivals et les lieux, la fréquentation est aussi touchée par les nouveaux phénomènes que sont les piqures et le GHB : face à cela, un travail de prévention important est mené.

La vague de l'inflation et de la crise de l'énergie est aussi très inquiétante : il faut interroger l'isolation des bâtiments et le chauffage. Ce point serait à débattre dans le cadre du COREPS. Les frais d'énergie risquent de rogner sur la création. L'isolation correspond à un investissement qui demande la cohésion des collectivités en la matière.

Enfin, elle alerte sur la situation particulière des festivals : le prix des assurances s'est enflammé, notamment concernant les intempéries. Certains festivals ne peuvent plus s'assurer, la prise de risque est terrifiante. Ce sujet pourrait aussi être travaillé en COREPS.

Dans ce contexte général, les programmeurs prennent moins de risques, notamment pour maintenir des ressources propres suffisamment importantes.

#### Pouvoir d'achat / finances publiques

**Marc Drouet (DRAC)** dit partager ces inquiétudes. A ce constat, on pourrait ajouter que la contribution du public en billetterie est importante et que l'érosion actuelle du pouvoir d'achat risque d'avoir un impact sur le secteur. Par ailleurs, les arbitrages budgétaires rendus nécessaires par la crise internationale risquent également d'impliquer des baisses dans le domaine la culture. Parallèlement, le temps disponible par chacun est grignoté par le numérique. La somme de tous ces éléments est préoccupante. D'où l'importance du dialogue pour anticiper des réponses adaptées.

**Céline Burgniard (AMF)** rejoint les inquiétudes énoncées. Sur les territoires, l'inquiétude est forte. Pour tout ce qui va relever de la transition énergétique, les budgets des communes sont actuellement gîlés par les factures d'énergie. Il faut agir urgemment pour isoler les bâtiments et notamment les lieux de culture. C'est une préoccupation de tous les élus, communes comme EPCI. Cela impacte considérablement les budgets de fonctionnement.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** rappelle que, dans ce contexte où les budgets sont restreints, il faut plus que jamais donner une importance politique à la culture, sinon les arbitrages budgétaires seront défavorables au secteur.

**Raphaël Vial (CGT)** invite à retourner le regard vers le public. Le chauffage impacte le prix d'entrée et a des effets sur le pouvoir d'achat. Une solution serait d'augmenter les salaires.

**Marc Drouet (DRAC)** explique que, s'agissant du budget de la culture, les débats s'annoncent compliqués. Il conviendra de faire preuve de beaucoup de pédagogie en effet pour expliquer l'importance de la culture dans le contexte actuel. La période va être difficile, la priorité culturelle va être un enjeu.

**Sébastien Guerrier (CGT)** demande à avoir des perspectives, notamment pour faire remonter les travaux du COREPS au ministère.

**Marc Drouet (DRAC)** répond que la nouvelle ministre a bien confirmé sa volonté de dialoguer dans le cadre des COREPS et des CTC.

### **3- Nouveaux membres du COREPS**

Marjorie Glas (COREPS) explique que le COREPS a intégré deux nouveaux membres associés : l'Addacara et le Syndicat national des metteurs en scène qui vont respectivement intégrer le collège Etat et collectivités et le collège salariés. Leur intégration ne remet pas en cause l'équilibre trouvé au comité de pilotage. Le comité de pilotage valide ce point.

#### **4- Elargissement du COREPS au spectacle enregistré**

Dans le cadre de l'élargissement du COREPS au spectacle enregistré, **Marjorie Glas** fait un point sur les organisations qui ont répondu de manière positive à l'invitation à rejoindre le COREPS. Côté employeurs, le SPI et le SMSP (organisations représentatives) et AuraAura, la SRF et Festivals Connexion ont répondu présents. Côté salariés, pour l'instant, seul FO a mandaté un représentant.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** demande s'il ne faudrait leur faire une proposition formelle pour savoir s'ils souhaitent intégrer le comité de pilotage.

Il est décidé de leur faire cette proposition courant septembre, lors d'une première réunion avec eux. Si toutefois ces organisations souhaitent intégrer le Comité de pilotage, un siège supplémentaire sera créé côté salariés comme côté employeurs.

**Laurent Van Kote (CFDT)** observe que les organisations à avoir répondu présent sont peu nombreuses. Il s'interroge : pourquoi tout se passe en Ile-de-France ? En termes de développement, ce constat pourrait être un appel à mieux prendre en compte ce secteur au niveau régional.

#### **5- Travail d'ajustement du règlement intérieur du COREPS en vue de la prochaine plénière**

La circulaire éditée par le ministère en février concernant la mise en place des COREPS nécessite de mettre en conformité le règlement intérieur. La circulaire prévoit que le comité de pilotage intègre la totalité des organisations représentatives et des associations d'élus, ainsi que la DRAC, la DREETS et la Région. Cela correspondrait à la quasi-totalité des membres du COREPS en excluant les réseaux et collectifs et ne paraît pas pertinent. La composition du comité de pilotage du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes se veut plus restreinte afin de faciliter les débats. Il est donc proposé de renommer le comité de pilotage actuel « Bureau ». **Marjorie Glas** proposera une modification du règlement intérieur dans ce sens aux membres du comité de pilotage. Cette modification sera soumise à un vote lors de la plénière de novembre 2022.

**Marine Dardant-Pennaforte (USEP-SV)** demande ce qu'il en est du comité des COREPS, mentionné dans la circulaire.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** souhaiterait aussi savoir comment sont supposés s'articuler COREPS et CNPS.

**Bastien Colas (DRAC)** dit ne pas avoir beaucoup d'informations du ministère à l'heure actuelle. Il est prévu de faire remonter les propositions au niveau national, à la DGCA et au CTC.

**Marjorie Glas (COREPS)** ajoute que seules quatre Régions sont aujourd'hui dotées de COREPS. Les autres sont en cours de création, mais butent parfois sur certains problèmes : absence d'agence, faible mobilisation du secteur, etc.

**Sébastien Guerrier (CGT)** indique en effet que les choses sont plus difficiles ailleurs. Le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes se porte bien.

**Aline-Sam-Giao (USEP-SV)** ajoute qu'il était primordial d'avoir des financements dédiés et de créer un poste de coordination. A ce propos, elle demande à la Région si leur financement est bien maintenu.

**Sophie Rotkopf (Région)** indique que la Région votera bien la reconduction de sa subvention de 10.000 euros au COREPS. Elle précise enfin qu'elle ne pratiquera pas la politique de la chaise vide. [Sa présence en témoigne.](#)

## 6- Contenu et diffusion des travaux des groupes de travail

**Marjorie Glas (COREPS)** fait un point rapide sur les travaux en cours dans les groupes de travail (plus de détail en annexe du présent document).

- Le groupe *Politiques publiques* a resserré ses sujets de réflexion. Il travaille à l'établissement d'une grille budgétaire commune à destination des collectivités locales et de la DRAC qui permettra de faire le point sur le financement public de la culture en Région. Le groupe prévoit également de plancher prochainement sur la fréquentation des lieux culturels, la transformation des pratiques des publics et leurs effets sur l'équilibre des structures.
- Le groupe *emploi formation* se réunit tous les mois. Après un chantier consacré à l'élaboration d'un questionnaire relatif aux effets de la crise sanitaire sur les conditions de travail, le groupe a mis en œuvre une réflexion sur l'attractivité du secteur (conditions de travail, adéquation des formations, logiques de recrutement) qui aboutira à une journée professionnelle organisée le 11 octobre prochain. La prochaine réunion du groupe sera consacrée à la lutte contre le travail illégal et non-déclaré.
- Le groupe *Territoires et Habitants* s'attèle à réfléchir à l'interconnaissance entre artistes et élus, à l'implantation des artistes sur les territoires et aux modalités de la diffusion sur les territoires. L'objectif du groupe à court terme est d'identifier des leviers susceptibles d'améliorer les dispositifs existants.
- Le groupe *production diffusion* travaille depuis ses débuts à l'élaboration d'une série de préconisations visant à fluidifier les relations entre professionnels et les conditions de production et de diffusion. Ces préconisations relèvent tout à la fois de l'ajustement ou de l'invention de dispositifs (à destination des élus) comme d'une réflexion plus globale sur la relation entre artistes et lieux de programmation (à destination du secteur professionnel). Ces différents points seront notamment présentés lors de la journée « circuits de production » organisée par l'Agence AURA-SV le 12 septembre prochain.

- Le groupe *Festivals* prévoit la mise en œuvre d'un questionnaire à la fin de l'été qui permettra de faire un point sur la situation des festivals en région (situation financière, fréquentation, programmation). Ce groupe travaille également, en lien avec le groupe Protocole, à la création d'une cellule de médiation susceptible d'être activée en cas de difficulté d'un festival avec une préfecture.

Une question qui revient dans tous ces groupes est celle de la modalité de diffusion de ces différents travaux auprès de la DGCA, des CLTC et des associations d'élus.

**Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)** suggère que le questionnaire puisse être clôturé fin octobre, afin que les festivals arts de la rue puissent y répondre.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** propose que les travaux des groupes soient présentés lors de la plénière.

**Sébastien Guerrier (CGT)** explique que le questionnaire emploi formation a permis de faire émerger des impensés. Par exemple, le fait que les salariés ne se déclarent pas en arrêt maladie, ce qui est un problème. C'est bien d'avoir une expertise de notre territoire. La grille budgétaire envoyée aux collectivités sera aussi importante. Il est essentiel d'avoir un bilan à présenter à la réunion plénière.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** considère que cet aspect est important. Certaines choses sont en cours, mais il est important d'être clair et de montrer des avancées. La question centrale qui suit est la suivante : qu'advient-il de ces préconisations ?

**Sébastien Guerrier (CGT)** dit que les élus ne sont pas assez présents sur les groupes de travail.

**Marc Drouet (DRAC)** insiste sur la plus-value de la présence de l'Addacara au COREPS.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** ajoute que les élus doivent jongler avec des emplois du temps compliqués puisque, en plus de leur charge d'élus, ils travaillent.

**Marjorie Glas (COREPS)** explique que l'entrée par les associations d'élus, telle que formalisée dans la circulaire, n'est peut-être pas la plus pertinente. Ça limite de fait le nombre d'élus présents, et ces derniers ne sont pas toujours à l'aise pour représenter une association d'élus. Les associations d'élus ne sont pas aussi coordonnées que des organisations syndicales. Il serait peut-être pertinent d'ouvrir le cercle des élus invités aux réunions.

**Céline Burgniard (AMF)** se dit favorable à cette ouverture vers des élus de terrain, pour avancer de manière plus concrète et pragmatique.

**Raphaël Vial (CGT)** dit attendre que les travaux du COREPS soient un véritable levier pour enclencher des choses, un lieu de consultation également. Il rappelle la réunion du groupe protocoles avec la préfecture après laquelle il a eu le sentiment que le secteur n'avait pas été entendu.

**Marc Drouet (DRAC)** précise que le COREPS réfléchit, échange, fait des propositions. Les préfectures engagent leur responsabilité, ce que le COREPS n'a pas à faire.

**Sébastien Guerrier (CGT)** suggère que les ordres du jour puissent être bien ajustés à l'invitation de nouveaux élus afin qu'ils puissent se l'approprier. Il suggère également de s'adresser plus largement aux élus en se déplaçant sur les territoires pour échanger avec eux.

**Ludivine Ducrot (SMA)** propose que la plénière puisse être plus largement ouverte afin que le secteur professionnel et les élus non membres du COREPS puissent y assister.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** propose que ce soit un événement à part, sur lequel on communiquerait plus largement. Un temps pour mettre en débat les sujets, permettre leur appropriation. On pourrait reparler de cette question au comité de pilotage de novembre.

**Sébastien Guerrier (CGT)** propose que chacun des groupes de travail apporte sa contribution propre pour la plénière. Concernant les restitutions, cela pourra en effet être monté sur l'année 2023. Il opérerait plutôt pour un travail département par département, qui permettrait de ramener certaines problématiques sur les territoires.

**Marc Drouet (DRAC)** dit entendre avec intérêt cette proposition. Il attire cependant l'attention sur un dispositif qui pourrait être lourd, car la région comporte 12 départements.

**Danaé Hogrel (SUD)** trouve qu'une grande plénière de l'ensemble des travaux n'est pas forcément pertinente. Les journées professionnelles qui s'annoncent sont intéressantes. Elles n'ont d'ailleurs pas toutes lieu à Lyon. Elle a peur qu'une grande journée ressemble plus à un étalage plutôt qu'à une mise en débat.

**Ludivine Ducrot (SMA)** se dit d'accord, mais insiste sur le fait que tous les groupes n'ont pas de journée professionnelle dédiée.

**Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue)** ajoute que, selon les groupes, les temporalités de travail sont différentes.

**Marjorie Glas (COREPS)** reprend la discussion concernant l'ouverture aux élus. Quels élus inviter ? Selon quels critères ? Dans quel cadre ?

**Ludivine Ducrot (SMA)** pense qu'il faut les préparer à arriver dans ces réunions, afin que leur présence ne soit pas déstabilisante pour les groupes.

**Sébastien Guerrier (CGT)** propose que chaque groupe décide de qui sera invité et de prévoir un ordre du jour adapté à leur présence.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** ajoute que l'Addacara va être intéressante là-dessus. Les variations des politiques culturelles peuvent être fortes d'une collectivité à l'autre.

**Céline Burgniard (AMF)** considère que deux groupes principaux intéresseront les élus : Territoires et habitants et politiques publiques. Elle suggère d'inviter davantage d'EPCI sur les politiques publiques. Dans le groupe Territoires et Habitants, il faudrait inviter les maires. Sur l'exemple de M. Descoeur, très investi. Il faudrait aussi ajouter des élus communaux, des élus qui ont du mal à s'approprier les sujets culturels. Ils se feraient le relais autour d'eux des sujets abordés.

**Sébastien Guerrier (CGT)** constate un manque de dialogue entre les instances décisionnaires et les acteurs culturels pour discuter politique (et pas seulement vente de spectacle). Le dialogue doit être plus fréquent sur chaque territoire.

**Marjorie Glas (COREPS)** propose qu'une discussion soit menée dans chaque groupe de travail sur la manière dont les élus pourraient intégrer. Il leur sera également demandé de prévoir une restitution pour la plénière de novembre. Enfin, le comité de pilotage de novembre décidera de la forme que pourra prendre la restitution des travaux à un public élargi : grande restitution commune et / ou par département.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** demande comment va s'opérer l'articulation avec le CNPS. Cela sera-t-il rediscuté d'ici novembre ? Il faudrait que le Comité de pilotage sache quoi faire remonter à DGCA. Cela donnerait aussi un autre objectif quant à la formalisation des travaux du COREPS.

La DRAC prévoit de demander un planning de réunions à la DGCA afin que le comité de pilotage du COREPS puisse ajuster les dates de ses réunions en fonction.

#### **7- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion**

La prochaine plénière aura lieu le mardi 8 novembre, de 10h à 12h, à Clermont-Ferrand. Elle sera présidée par Sophie Rotkopf, vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le prochain comité de pilotage aura lieu dans l'après-midi du 8 novembre, même lieu.

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion plénière est le suivant :

- 1- Validation de la modification du règlement intérieur
- 2- Présentation des membres COREPS du spectacle enregistré
- 3- Restitution des travaux des différents groupes
- 4- Temps d'échanges et de débats

L'ordre du jour prévisionnel du comité de pilotage est le suivant :

- 1- Tour d'actualité
- 2- Modalités de restitution des travaux du groupe à un public large : professionnels et élus
- 3- Restitution des travaux à la DGCA et en CLTC

La réunion est levée.